REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le trente juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 23 juin 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents: MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Nadine Duquesne, Sylvain Gremont, Christine Seillier, Paul Decroo, Annie Favière, Alexandra Chochoi et Jean-Paul Rémond jusqu'à 20 h 15.

M. Jacky Desquirez a délégué son mandat à M. Michel Prévost Me Charline Dufay a délégué son mandat à M. Philippe Mathon

M. Yannick Dufossé a délégué son mandat à Mme Nadine Duquesne

M. Jean-Paul Rémond a délégué son mandat à partir de 20 h 15 à Mme Ingrid Vanpouille

Madame Christine Seillier a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1* ELECTION des délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le conseil municipal a procédé à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017. Ont été élus par 15 voix sur 15 sur la liste « Hallines Ensemble » présentée par M. Michel Prévost :

- Michel Prévost
- Géraldine Paque
- Philippe Mathon
- Ingrid Vanpouille
- David Lemanissier
- Christine Seillier

2* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 6 avril 2017 et signe les délibérations s'y rapportant.

3* COURS LEUILLIEUX - Avis suite à l'Enquête Publique de juin 2017

Le Conseil municipal, sauf M. Decroo qui émet un avis défavorable, émet un avis mitigé :

1ère) un avis favorable puisque dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, la continuité écologique du cours Leuillieux et reconnu d'intérêt général.

2ème) il émet des réserves pour risque d'assèchement des pieux de l'église Saint-Martin d'Hallines.

En effet, il serait regrettable, après avoir restauré cet édifice que celui-ci s'affaisse. Cette restauration est déjà très coûteuse. L'ouverture des vannes du cours Leuillieux aurait des conséquences financières que la commune ne pourrait faire face.

4* CAPSO – Transfert de Compétence transport suite à la fusion des Intercommunalités

Suite à la fusion des Intercommunalité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la délibération de la CAPSO n° 285-17 du 4/05/2017 relative au transfert de compétences transport du Département du Pas-de-Calais à la CAPSO.

5* FINANCES – Décision Modificative n° 1

Pour la régularisation des écritures relatives :

- Aux frais financiers des emprunts contractés en 2016
- Marché négocié lot couverture de l'Eglise

Le conseil municipal a pris une décision modificative de mouvements de crédits qui n'impactera pas sur le total du Budget Primitif.

<u>6* EGLISE – Travaux d''Urgence Impérieuse – Lot Couverture - Marché Public conformément à l'article 30 du</u> décret du 25/03/2016

Des travaux d'urgence impérieuse à l'église Saint-Martin (travaux de couverture des rampants de toiture au Nord et au sud de la nef et des collatéraux), dont la nécessité a été découverte suite à la pose des échafaudages. Ce marché sera d'un montant de 40 082.08 EUR HT. Par ailleurs, il est fait, en parallèle, un avenant en moins-value de 3 517.46 EUR HT au marché précédent de l'entreprise HIS BATIMENT puisque certains travaux ne seront pas réalisés.

Le bilan financier de ces 2 opérations (Marché de travaux d'urgence impérieuse + avenant au marché de travaux d'urgence /tranche 0) est de 40 082.08€ - 3 517.46 €= 36 564.62 € HT. Les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

7* Modification des Rythmes Scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revenir à la semaine de 4 jours avec éventuellement une garderie le mercredi matin.

Une demande de dérogation est en cours pour la rentrée scolaire 2017/2018.

8* Informations générales :

• Décision Municipale > pour l'achat de logiciels Microsoft Office.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,